

PLOUBAZLANEC

dimanche 5 août 2018

Au profit de Autisme Breizh Autonomie
et
Cœur et Santé Paimpol

ème

“Trail”

COURSE DE LA MER



1 Km



5 Km



12
Km



26
Km



Rando
Pé-
destre
12 Km



la presse
D'ARMOR

Tél. 06 74 12 80 84

Site: lacoursedelamer22.fr

courriel: lacoursedelamer@orange.fr

lien: cdlm-2018.ikinoa.com





web

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription avant le 5 août 2018*

A retourner par courrier à : Sports Loisirs - Mairie - 22620 PLOUBAZLANEC
Chèque à l'ordre de Sports Loisirs

ou

www.lacoursedelamer22.fr - lacoursedelamer@orange.fr
cdlm-2018.ikinoa.com - 06 74 12 80 84

Nom Prénom
Date de naissance Sexe F M
Adresse
Code postal Ville

Pour les courses : Certificat médical de moins d'un an obligatoire ou licence agréée FFA

Je m'inscris

Né(e) de 2005 à 2011 Course du 1 km 09h50 gratuite

*Majoration si inscription
le jour de la course
8€ à 11€
11€ à 13€

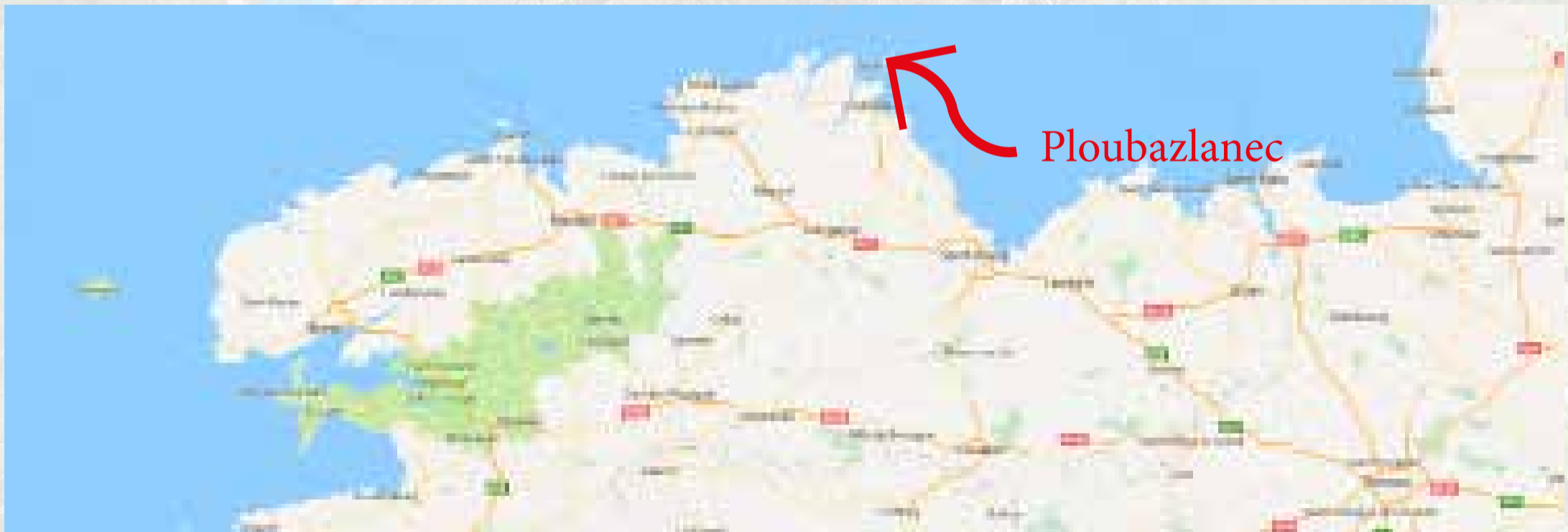
Né(e) avant ou en	[2004	<input type="checkbox"/>	5km populaire	10h15	8€*
		2002	<input type="checkbox"/>	Course nature de 12km	10h30	8€*
		1998	<input type="checkbox"/>	Trail long de 26km	9h30	11€*
		<input type="checkbox"/>	Rando pédestre de 12km	9h00	7€	
		<input type="checkbox"/>	Marche 5km	10h45	7€	

Autorisation parentale

Je soussigné(e) père - mère - tuteur - tutrice (rayer la mention inutile)
de l'athlète ci-dessus identifié(e) autorise ce dernier à participer à la compétition choisie.

Je déclare accepter le
RÈGLEMENT dans sa totalité.

Signature :



Règlement

Art 1 - Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés nés en 1998 ou avant pour le 26km(départ 9h30), en 2002 ou avant pour le 12km(départ 10h30), en 2004 ou avant pour le 5km(départ 10h15) et de 2005 à 2011 pour le 1km. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire. Tout athlète devra fournir à l'engagement 1 photocopie de sa licence F.F.A ou 1 certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la course. Les coureurs participent aux épreuves sous leur propre responsabilité.

Art 2 - Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'une des épreuves.

Art 3 - Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 4 - Le montant de l'inscription est fixé à 11€ pour le 26km, 8€ pour le 12km et le 5km ainsi que pour la randonnée pédestre.

Art 5 - L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir durant la manifestation sportive. Les inscriptions en ligne seront closes la veille des épreuves. Le tarif des inscriptions sur place le jour de l'épreuve sera majoré : 13€/26km - 11€/12km/5km. La course de 1km des enfants est gratuite.

Art 6 - Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

Art 7 - Tout coureur autorise l'organisation à lui assurer tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident et/ou d'urgence.

Art 8 - Les épreuves devront être terminées dans la limite des horaires fixés par l'arrêté municipal. Les organisateurs se réservent le droit de rapatrier tout coureur hors limite et se dégagent de toutes responsabilités en cas de refus.

Art 9 - Chaque participant autorise les organisateurs de la course de la mer à utiliser les photos prises au cours des épreuves et sur lesquelles il peut apparaître, pour les installer sur les différents supports de communication.

Art 10 - Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.